

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NO. 167 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 248 639,18 \$
AUX FINS DE FAIRE L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES NEUF
ET ÉQUIPÉ POUR LE DÉNEIGEMENT

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil de la Ville de Richmond a adopté, le 7 novembre 2011, le règlement no. 167, décrétant un emprunt de 248 639,18 \$ aux fins de faire l'achat d'un camion 10 roues neuf et équipé pour le déneigement et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé ledit règlement le 14 décembre 2011.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau du soussigné.

Donné à Richmond (Québec), ce 21^e jour de décembre 2011.

Daniel Leduc,
directeur général et
secrétaire-trésorier